



Section locale de l'EPLEFPA de Saint-Paul

165, route de Mafate. 97460 SAINT-PAUL

Tél. 0262 45 92 69 / 06 92 30 34 82

Adresse électronique: snetap.stpaul@laposte.net

COMMUNIQUE DE PRESSE

En dépit de l'alerte rouge déclenchée à 15h00, et rendue effective à 18h00, le mardi 27 février 2007 conjointement par M. le Ministre de l'Outre-Mer et par M. le Préfet de La Réunion (Communiqués de la Préfecture 17 et 19 du 27 février 2007), le Ministère de l'Agriculture, représenté par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion, a cru bon devoir maintenir la tenue des concours nationaux organisés au LEGTA de Saint-Paul le mardi 27 février 2007 de 16h00 à 21h00 (heure locale).

Cette décision place de facto le Ministère de l'Agriculture hors de l'autorité de l'Etat et du Préfet, en même temps qu'elle institue le principe d'une discrimination à l'égard des candidats réunionnais. Nous tenons à rappeler également que, alors que le Ministère de l'Agriculture maintenait la tenue des concours relevant de sa compétence, les concours relevant de l'Education nationale et les concours d'inspecteurs des douanes étaient quant à eux naturellement reportés à une date ultérieure, conformément aux dispositions usuelles en cas d'alerte rouge.

Notre organisation syndicale dénonce ce qu'elle considère comme une dérive dangereuse du Ministère de l'Agriculture, en même temps qu'elle en appelle à l'arbitrage de M. le Ministre de l'Outre-Mer et de M. le Préfet de La Réunion pour que soit restaurée l'équité avec les candidats qui n'ont pu composer du fait des obligations qui leur étaient faites par le déclenchement de l'alerte rouge.

A Saint-Paul, le 02 mars 2007

Pour le SNETAP-FSU,
le Secrétaire régional,

Dominique Herrbach